



**Président :** Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents :** M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Erik LINQUIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE( pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, et M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés :**

M. Hervé HOCQUARD pouvoir à M. Christian JOUANE, M. Jacques BELLIER pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Erik LINQUIER pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL pouvoir à Mme Christine de la FERTE, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 mai 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 mai 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

**N° de l'ordre du jour :**

**2010.05.04 : Désignation de représentants à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**

**□ M. Jean-Marc Le RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-41,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,  
Vu l'arrêté des préfets des Yvelines et de l'Essonne du 24 août 2009 portant extension des compétences de la communauté de communes « Versailles Grand Parc »,  
Vu la délibération de la communauté de communes N°209-09-05 portant désignation des membres de la CLETC,  
Vu la délibération relative à la désignation des membres de la CLETC de la commune de Saint-Cyr-l'École n°2010/03/4 du 11 mars 2010.

Lors de la séance du 26 mai 2009, le conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de Versailles Grand Parc, engageant ainsi la première étape de son processus de transformation en communauté d'agglomération.

Dans le cadre de ce processus et conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, Versailles Grand Parc a institué lors de son conseil communautaire du 15 septembre 2009, en lien avec les communes membres, une commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Elle a pour mission de définir, pour chacune des compétences transférées, une méthodologie commune d'évaluation des charges.

La CLECT est composée de membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées à raison d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune.

Par délibération du conseil municipal du 11 mars 2010, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole a désigné de nouveaux représentants au sein de la CLETC. Il convient de prendre en compte cette nouvelle désignation sans changer la composition de l'ensemble de la CLECT.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire :

- 1) *Sur proposition du conseil municipal de la ville de Saint-Cyr-l'Ecole, M. Frédéric BUONO est nommé représentant titulaire et M. André NOIR est nommé représentant suppléant de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole à la commission locale d'évaluation de transfert des charges en lieu et place des représentants désignés par délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Cyr-l'Ecole en date du 25 juin 2009.*

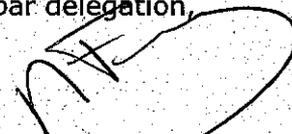
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 58 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Alain FAUVEAU**

Directeur Général des Services

